

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 octobre 2008

CP 08/10-15

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET D'ACTIVATION PAR L'EMPLOI (PDIAE) PARCOURS D'INSERTION ET DE QUALIFICATION DANS L'AIDE A DOMICILE 2008-2009

Notre Commission Permanente a validé, le 28 avril dernier, le Programme Départemental d'Insertion et d'Activation par l'Emploi (PDIAE) pour 2008, après avis favorable du Conseil Départemental d'Insertion.

Le PDIAE 2008 est consacré prioritairement à la mise en situation de travail de bénéficiaires du RMI et il s'appuie sur les potentiels d'emploi du département et les métiers les plus porteurs.

Le secteur des aides à la personne, et en particulier de l'aide à domicile, recèle un fort potentiel d'emplois et je vous propose d'intégrer dans notre PDIAE 2008 une action nouvelle portant sur les parcours d'insertion et de qualification dans l'aide à domicile.

Cette action est conduite par l'association COORACE Midi-Pyrénées et vise à intégrer professionnellement 12 bénéficiaires du RMI dans les structures locales de services à la personne, au terme d'un parcours qualifiant de 6 mois, renforcé par la signature d'un contrat aidé (contrat d'avenir-CAV) avec la structure employeuse.

L'intérêt de cette action est de déboucher sur un emploi de droit commun, assorti d'un titre professionnel reconnu par la convention collective du secteur des aides à la personne pour des bénéficiaires très éloignés de l'emploi.

Notre participation à l'action 2008-2009 comprend la mise à disposition de 12 contrats d'avenir qui ont fait l'objet d'une dotation supplémentaire au titre de notre quota pour le second semestre 2008, et le paiement d'une subvention de 5 000 € permettant d'équilibrer le budget de cette action.

Les 12 bénéficiaires sélectionnés sortiront du dispositif RMI à titre définitif, étant embauchés en CDI en 2009.

Les crédits sont imputés à l'article 6568, sous-fonction 544 du budget départemental.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur :

- l'affectation de 12 contrats d'avenir à l'action menée par le COORACE Midi-Pyrénées,
- l'attribution d'une aide financière de 5 000 €